

Union Syndicale **Solidaires 21**

Dijon, le 11 juin 2025,

Pride 2025 : arrêté préfectoral ou le Folklore répressif

Notre organisation syndicale souhaite réagir à l'énième interdiction de parcours en centre-ville publiée ce mercredi 11 juin par la préfecture ainsi que sur le communiqué de presse qui concernent la PRIDE 2025 déposée par l'association Les Orageuses et notre syndicat.

Que dire, si ce n'est qu'une nouvelle fois, **la préfecture use et abuse de toutes les méthodes pour disqualifier les organisatrices.teurs** et valoriser sa répression future à l'aide notamment des « *contraventions de la quatrième classe* ».

Cette disqualification des organisatrices.teurs passe pour la préfecture notamment par une critique dans un communiqué de presse d'un représentant de notre syndicat indiquant qu'il « *n'a toutefois pas souhaité poursuivre le dialogue* » lors d'une audience le vendredi 6 juin.

Nuance, il a seulement clôturé une supercherie de pseudo dialogue social et respecté les mandats de notre organisation syndicale dans un espace où la négociation était biaisée d'avance. Le mandat était clair : refuser toute volonté de vouloir invisibiliser les revendications des personnes LGBTQI en autorisant un parcours en dehors du centre-ville où il n'y a personne.

En effet, lors de cette audience en préfecture, il a été annoncé au bout de quelques secondes que la préfecture interdirait tout parcours dans le centre-ville de Dijon. En échange, celle-ci a proposé le même parcours que l'an dernier qui avait été refusé et contesté en référé-liberté auprès du Tribunal Administratif de Dijon par la CGT 21, la FSU 21 et SOLIDAIRES 21. **Face à cette provocation, il n'y avait rien à discuter.**

Nous le répétons mais la décision de la préfecture est affligeante face à la montée des discours réactionnaires et LGBTQIphobes, à la multiplication des violences verbales et physiques tant en France qu'à l'étranger à l'encontre des minorités et aux politiques libérales qui accroissent la vulnérabilité de celles et ceux qui subissent déjà quotidiennement les oppressions.

Concernant l'arrêté en lui-même, il y a des choses à dire.

Tout d'abord, pour se chercher une légitimité répressive la préfecture indique notamment « *l'avis défavorable en date du 10 juin 2025 transmis par la direction interdépartementale de la police nationale de la Côte-d'Or* » et « *l'avis défavorable de la Ville de Dijon en date du 10 juin 2025* ». **On pourrait trouver cela drôle si ce n'était pas grotesque. Ces avis sont de la poudre aux yeux d'un argumentaire famélique car la préfecture a dès le 6 juin annoncé sa volonté d'interdire tout parcours en centre-ville.** Le seul intérêt de cette partie de l'arrêté est de découvrir que la ville de Dijon est aussi contre la PRIDE 2025 sous le format déposé, ça doit être cela ce qu'on nomme le progressisme.

Nous pensons qu'avec le changement de préfet nous nous étions débarassés du fantasme de l'ultra-gauche mais non, le revoilà cité à tout-va pour faire argument d'autorité. Toute une palanquée de manifestations de 2023 (!) sont nommées -et où l'ultra-gauche est là comme un spectre- omettant le climat social et le combat féroce contre une abjecte réforme des retraites à l'époque. Sentez-vous poindre l'odeur du gaz lacrymogène ?

Aussi, l'arrêté s'inquiète que le rassemblement hebdomadaire pour soutenir la Palestine et son peuple ainsi que la PRIDE « *pourraient converger* », en quoi cela est-il problématique ?

Par ailleurs, il est aussi énoncé qu'il y aura le samedi 14 juin plusieurs activités en ville dont du basket 3X3 place de la République, c'est intéressant, car c'est bien un départ de la place de la République qui était proposé dans le cadre du parcours alternatif de la préfecture... Où est la cohérence ?

Il est indiqué « *que le samedi après-midi est traditionnellement une période de très forte affluence au centre-ville de Dijon avec notamment la présence de nombreuses familles avec enfants* ». Soit. **Mais pourquoi ne pas dire que les manifestations déclarées et organisées par notre syndicat cette année comme le samedi 8 mars et le samedi 5 avril se sont déroulées sans encombre et donc des samedis ? Cela serait-il trop couteux à la préfecture d'indiquer que nous prenons et assumons nos responsabilités ? Ou bien cela ne permettrait pas d'alimenter une volonté de refuser la PRIDE en centre-ville ?**

Comme déjà annoncé par communiqué de presse le 7 juin, notre organisation syndicale fait le choix de se retirer de la PRIDE 2025 que nous avons co-déclarée et qui n'aura donc pas lieu sous cette forme sécurisée et nous le regrettons. Le choix est difficile mais nous refusons de nous soumettre à une volonté préfectorale cherchant à invisibiliser les revendications des personnes LGBTQI mais aussi à nous mettre en difficulté dans un parcours qui n'est pas dans nos habitudes organisationnelles.

Nous laissons donc la préfecture se débrouiller avec une situation dont elle est l'artisane.

Malgré l'attitude de la préfecture, Solidaires 21 continuera de défendre toute personne victime de discriminations liées à son orientation sexuelle et revendique l'égalité des droits pour toutes ! Nous savons que l'émancipation et l'épanouissement de toutes et tous arriveront par la rue ! Continuons de nous battre pour de véritables politiques de lutte contre les LGBTQIphobies et contre le sexisme !

Enfin, nous ne doutons pas que des initiatives réjouissantes se dérouleront le 14 juin et plus tard car, il faut se battre pour nos droits, plus que jamais !